

POUR BÉNÉFICIER DE NOTRE INTERVENTION

La demande de prise en charge peut être réalisée par tout professionnel du secteur sanitaire, social ou médico-social ou la personne concernée.

Pour cela, il suffit aux professionnels de remplir le formulaire d'orientation dédié. Toute demande doit être formu-

lée avec l'accord préalable de la personne concernée par l'intervention.

Les personnes concernées souhaitant être accompagnées et ne pouvant pas solliciter un professionnel orientateur peuvent contacter directement l'EMSP.

du lundi
au vendredi
de 9h30 à 13h
et de 14h à 17h

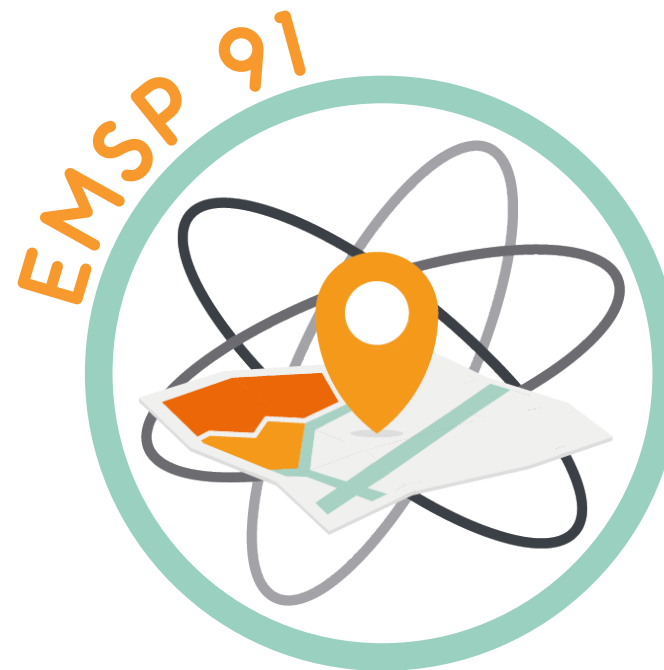
Notre financeur



Date édition : Mars 2024

Equipe Mobile Santé Précarité

Accompagnement individuel



L'Equipe Mobile Santé Précarité propose un dispositif gratuit d'accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés sociales et d'accès aux soins.

OPPELIA 91 
EMSP

 07 57 68 39 95/96
 emsp91@oppelia.fr
 www.oppelia.fr

 **OPPELIA 91**
ESSONNE

 Agence Régionale de Santé
Île-de-France

PRÉSENTATION DE L'EMSP 91

Pourquoi l'EMSP 91 ?

Il existe une forte corrélation entre la vulnérabilité sociale et les problèmes de santé.

En effet, les conditions de vie précaires peuvent entraîner l'apparition ou l'aggravation de pathologies et par conséquent aggraver encore les conditions de vie.

Pour qui ?

Pour les personnes en situation de précarité (ressources, mal logement ou absence de logement, urgences sociales, etc.) ne bénéficiant pas ou plus d'un accompagnement adapté à leurs besoins en santé et souhaitant un accompagnement global médico-social par une équipe pluridisciplinaire.

L'EMSP accompagne toute personne sans critère d'âge ou de situation administrative.

Notre équipe

- > Un psychologue
- > Deux travailleurs sociaux
- > Un médecin
- > Un infirmier

NOTRE SECTEUR D'INTERVENTIONS

Les communautés de communes :

- Le Dourdannais en Hurepoix
- Entre Juine et Renarde
- Val d'Essonne
- Paris Saclay



LES MISSIONS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

L'EMSP intervient aussi bien au domicile, sur les lieux de vie, dans des structures connues de la personne afin de :

- **EVALUER** les capacités et les besoins de la personne dans son environnement et avec son entourage (suivi médical, mobilité et accessibilité des soins, etc.)
- **CONSEILLER et ACCOMPAGNER** dans le choix des prestations adaptées ainsi que dans les démarches administratives et sociales
- **ORIENTER** vers les services et les structures adaptées.
- **TRANSMETTRE UNE EXPERTISE OU UN APPUI** aux acteurs de la prise en charge de la personne y compris auprès des professionnels des établissements médico sociaux.

L'accompagnement est temporaire. Il prend fin dès lors que le relais par le secteur médico-social de droits communs est assuré ou à la demande de la personne accompagnée.

NOS MODALITÉS D'INTERVENTIONS

- Soutien psychologique
- Education thérapeutique et à la santé
- Travail sur l'autonomie
- Diagnostic infirmier et Premiers soins
- Ouvertures de droits sanitaires et sociaux
- Accompagnements et/ou orientations vers les structures adaptées
- Coordination des différents intervenants
- Réponse personnalisée aux problématiques de santé